

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



REÇU LE 16 JUIL. 2014

## Délibération 2014-121 du 26 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-six juin à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – J. LECERF - V. HERMANT – G. DICKSON – M. Fr. NAWROCKI – N. CARON – F. DEHON -

MM. B. DE REU - Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – Y. BONNERRE – B. VAILLANT – G. CUVILLIER – D. REBOUT- J. M. BONNART – J. Ch. DERUE - E. BURDIAC – L. ANTINORI – D. BASSEUX – B. HIEZ – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J. VASSEUR – J.-M. BLAISE – M. POUILLAUDE - J. DESCAMPS – M. BLONDEL – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR – H. BASSEZ – G. RICAUX -

Mme G. DICKSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE

M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS

M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-Y. HARMEGNIES

M. Ch. HEMAR a donné pouvoir à M. A. CHAUSSOY

M. J.M. BONNART a donné pouvoir à M. M. GUIDEZ

**Objet :**        **Audit d'éclairage public**  
                         **2<sup>ème</sup> tranche de communes**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la nécessité d'engager des travaux en vue de réduire la consommation énergétique des communes.

Cette réduction de consommation énergétique passe par des travaux de remplacement et de modification du réseau d'éclairage public communal.

Monsieur le Président propose de lancer un audit sur l'éclairage public permettant d'engager ce processus de rénovation.

Cet audit portera sur les 32 communes qui n'avaient pas bénéficié de la première opération de rénovation de l'éclairage public.

Monsieur le Président précise que cet audit est éligible à une subvention de la Fédération Départementale de l'Energie à hauteur de 50 %.

Les travaux pourront bénéficier des aides accordées par la Fédération Départementale de l'Energie, notamment dans le cadre du programme « SEVE ».

Monsieur le Président donne lecture du rapport d'analyse des offres qui ont été reçues dans le cadre de la consultation par procédure adaptée lancée par la collectivité.

Monsieur le Président propose de retenir l'offre présentée par le Cabinet IDELUM pour un montant de 16 450 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver l'opération d'audit réalisée sur l'éclairage public des 32 communes n'ayant pas pu participer à la première opération de rénovation de l'éclairage public,
- d'approuver la consultation engagée dans le cadre d'une procédure adaptée,
- d'approuver le choix du Cabinet IDELUM pour assurer cette mission d'expertise,
- d'approuver le montant du marché passé avec le Cabinet IDELUM,
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre des budgets de la collectivité,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché d'ingénierie,
- de solliciter auprès de la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais l'aide maximum sur ce dossier d'audit.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 26 Juin 2014 et transmission en Préfecture le 26 Juin 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 26 juin 2014 et transmission  
en Préfecture le 26 juin 2014

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

The image shows a blue ink signature over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes du Sud Artois' around the perimeter and a central emblem.

Jean-Jacques COTTEL.



PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS  
Direction des Collectivités Locales

09 JUL. 2014

ARRIVÉE